

Prix de l'eau et de l'assurance habitation : deux indicateurs à suivre dans la transition

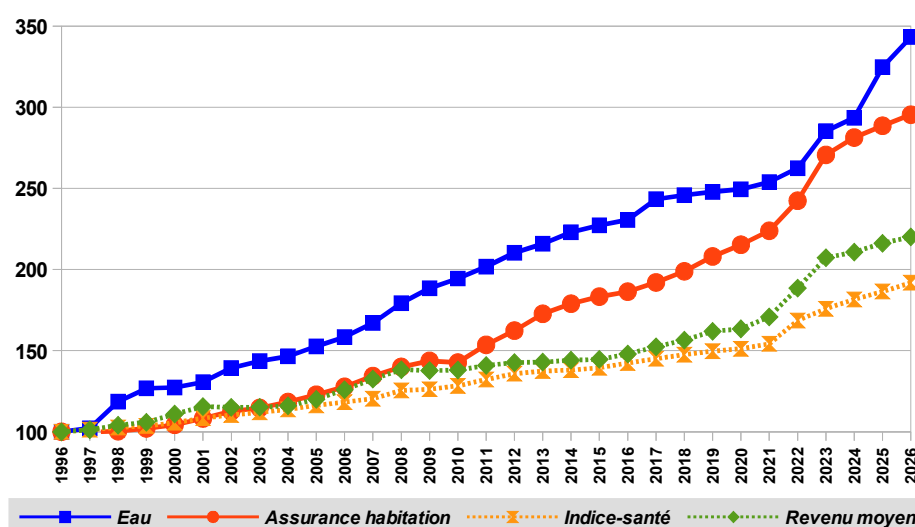
Au vu de l'actualité, cette note s'intéresse à l'évolution des prix de l'eau de distribution et de l'assurance habitation.

Pas besoin d'épiloguer sur les liens avec ce qui se passe en Europe occidentale. La sécheresse de l'été 2026 nous rappelle à suffisance l'enjeu majeur de l'eau et de l'eau potable en particulier. On sait aussi que les assureurs, chez nous comme ailleurs, en appellent à un nouveau pacte avec les pouvoirs publics pour couvrir les risques – en hausse – liés aux dérèglements climatiques (incendies, inondations et les dégâts liés au retrait-gonflement des argiles, même si ce dernier risque semble plus concerner d'autres pays comme la France).

Le graphique ci-après montre les évolutions des prix à la consommation depuis 1996 de l'eau de distribution et de l'assurance habitation ; à titre d'éléments comparatifs, ce graphique montre également comment ont évolué l'indice-santé et le revenu (nominal) moyen par ménage.

Rappelons que les évolutions des prix de ces deux postes importants sont influencées par les glissements tarifaires pour le produit de base et par les changements dans les postes de la facture autres que le produit lui-même comme, par exemple, une hausse régulière de la contribution pour couvrir le "coût-vérité assainissement" de l'eau en Wallonie et l'augmentation de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance qui est passée de 9,25% à 9,60% au 1er juillet 2026.

Eau de distribution et assurance habitation – indices des prix à la consommation – 1996=100
Indice-santé et revenu moyen des ménages – indices – 1996=100 – 2006 = prévisions



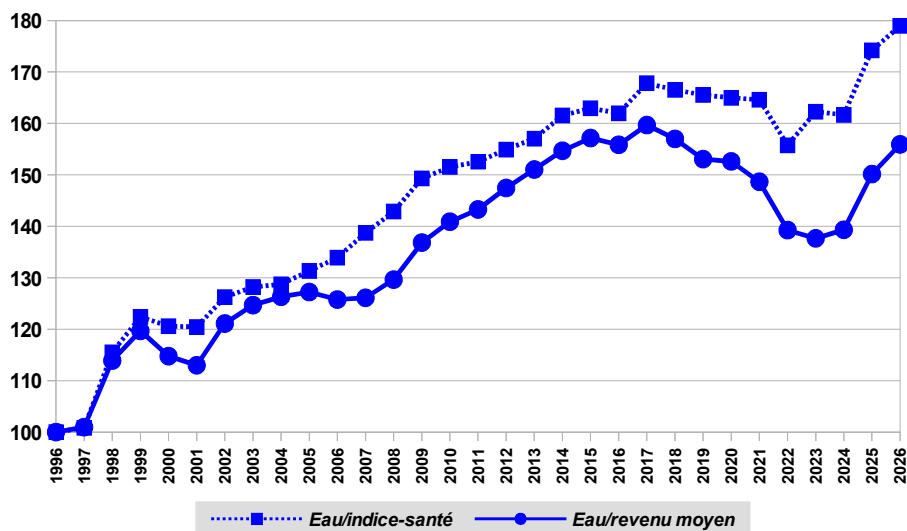
Le graphique est parlant : ces deux consommations ont – sur le long terme (30 ans) – vu leur prix augmenter plus vite que les deux indicateurs de revenus.

Les graphiques suivants permettent d'affiner le diagnostic. Ils sont basés sur des rapports d'indices.

A titre d'illustration, concentrons nous sur la courbe du haut du premier graphique de la page suivante qui fait le rapport entre le prix de l'eau et l'indice-santé, tous deux exprimés en indices 2025=100. Quand cette courbe monte, cela indique que le prix de l'eau augmente plus vite que l'indice-santé. De 2017 à 2022 le rapport des deux indices se contracte, ce qui veut dire qu'entre ces deux dates le prix de l'eau évolue moins vite que l'indice-santé. En fin de période, le prix de l'eau augmente relativement de nouveau sensiblement plus vite.

Notons encore que ce type de graphique permet de faire des comparaisons entre n'importe quels points. Par exemple, il est évident que le prix de l'eau a augmenté plus vite que les revenus moyen des

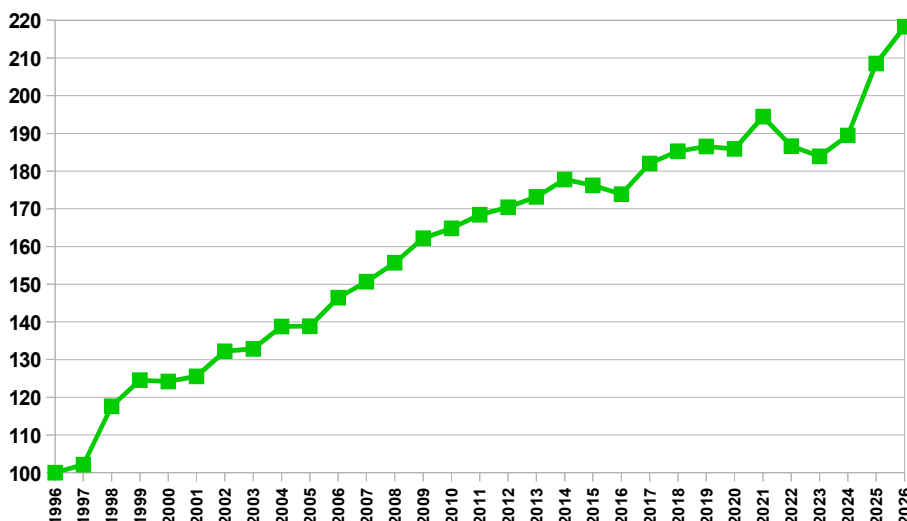
Rapports d'indices – Eau de distribution/indice-santé et revenu moyen par ménage – 1996=100 – 2006 = prévisions



ménages entre 1996 et 2026 ; mais entre 2017 et 2026, le revenu moyen a augmenté quelque peu plus que le prix de l'eau.

On notera au passage (voir graphique ci-après) que le prix de l'eau de distribution a, entre 1996 et 2026, augmenté plus de 2 fois plus que le prix de l'eau en bouteille.

Rapports d'indices de prix – Eau de distribution/eau en bouteille – 1996=100 – 2006 = prévision

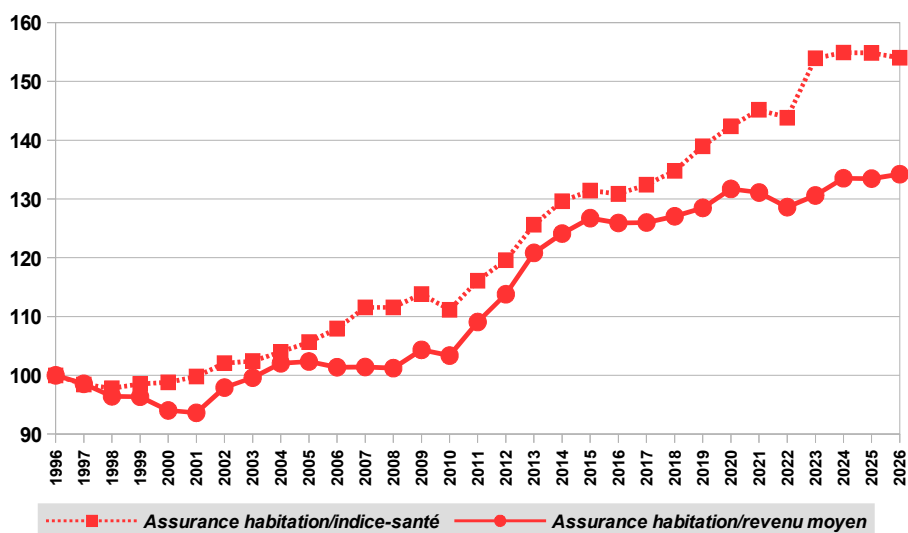


Le graphique suivant (haut de la page 3) montre que le prix de l'assurance habitation a augmenté plus vite que l'indice-santé et le revenu moyen des ménages mais dans des proportions moindres que le prix de l'eau.

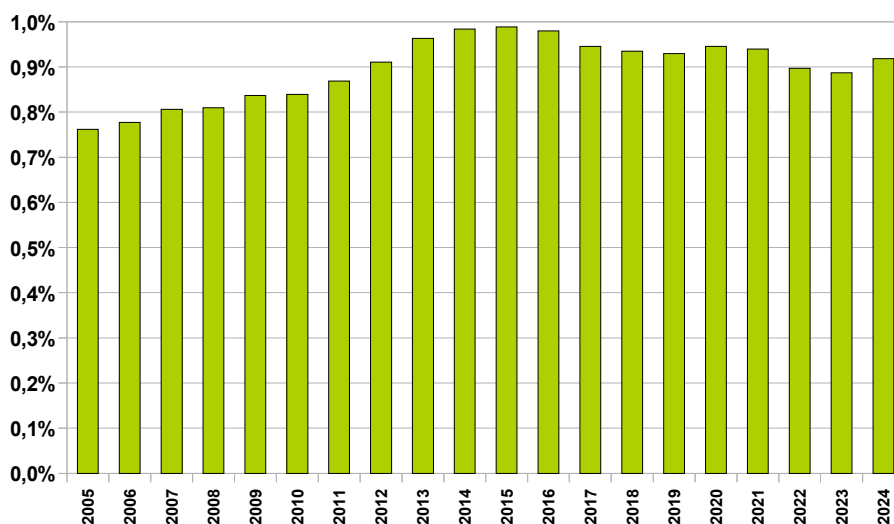
Le second graphique de la page suivante mesure l'évolution de la totalité des primes d'assurance habitation (primes acquises + commissions d'acquisition mais sans taxes ni cotisations) en pourcentage du revenu disponible des ménages privés pour la période 2005-2024. Le profil de la courbe est – pour la même période 2005-2024 – quelque peu différent de celui de la courbe du bas du graphique précédent ; l'explication essentielle vient de ce que le revenu moyen par ménage évolue moins vite que le revenu disponible total des ménages (voir graphique en annexe) au vu de l'augmentation soutenue du nombre de ménages. On peut néanmoins penser que ce pourcentage est orienté à la hausse pour 2025 et 2026 (on devrait se rapprocher du niveau de 1%).

Enfin, le graphique du bas de la page 3 montre lui que le prix de l'assurance habitation a augmenté quelque peu moins vite que l'indice ABEX entre 1996 et 2008 ; à partir de 2009 c'est l'inverse.

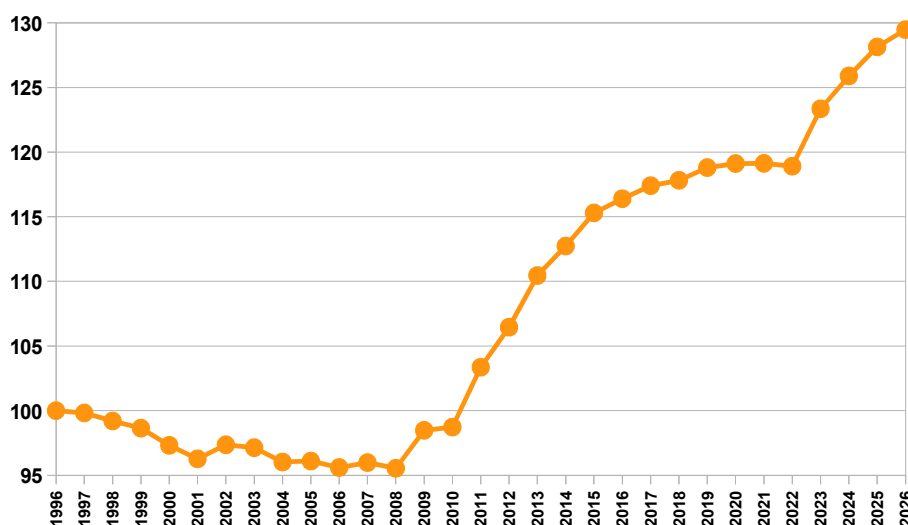
Rapports d'indices – Assurance habitation/indice-santé et revenu moyen par ménage – 1996=100 – 2006 = prévisions



Rapport du total des primes d'assurance habitation acquises et des commissions d'acquisition en % du revenu disponible des ménages privés – 2005-2024



Rapports d'indices de prix – Assurance habitation/indice ABEX – 1996=100 – 2006 = prévisions



Pour les assurances logement – l'assurance incendie représente largement la part la plus importante de ces assurances –, ces évolutions (conjointement à celle des revenus) se traduisent par une

augmentation importante – presque un doublement – de la part des dépenses dans la consommation totale des ménages. Ce n'est pas le cas pour l'eau de distribution dans la mesure où la consommation moyenne a baissé sur la même période (équipements ménagers moins gourmands en eau et recours accru à l'eau de pluie).

Eau et assurances dans la consommation totale des ménages – en % – 1996 et 2024

	1996	2024
Eau de distribution	0,42%	0,45%
Assurances logement	0,85%	1,61%
dont assurance incendie	-	1,30%
<i>pour comparaison</i>		
Produits alimentaires	13,17%	12,68%
Eau en bouteilles	-	0,23%
Énergie logement	4,98%	4,70%
Total assurances	4,70%	5,55%
dont santé	0,62%	1,50%
dont transports	1,94%	1,64%

Le tableau suivant détaille pour 2024 :

- la part des dépenses eau et assurances par quartile de revenus ; dans les deux cas les dépenses sont dégressives par rapport au revenu ;
- par quartile de revenus, les montants moyens par ménage et les montants moyens des ménages qui recourent effectivement à cette dépense ; si tous les ménages consomment de l'eau de distribution, tous ne paient pas nécessairement une assurance habitation, soit qu'il s'agit d'une décision délibérée soit que quelqu'un d'autre la paie (en cas d'abandon de recours) ; il est intéressant de montrer que, pour les ménages qui consomment effectivement de l'eau en bouteilles, cette dépense est proche de celle de leur facture d'eau de distribution.

Eau et assurances dans la consommation totale des ménages – par quartiles – en % – 2024

	Total	Q1	Q2	Q3	Q4
<i>Eau de distribution</i>					
Montant moyen	197 €	155 €	177 €	215 €	242 €
En % de la consommation totale	0,45%	0,54%	0,48%	0,43%	0,39%
<i>pm. Eau en bouteilles</i>					
Montant moyen	104 €	84 €	84 €	113 €	136 €
En % de la consommation totale	0,23%	0,29%	0,23%	0,23%	0,22%
Montant moyen effectif*	209 €	185 €	173 €	230 €	243 €
<i>Assurances logement</i>					
Montant moyen	713 €	489 €	632 €	793 €	941 €
En % de la consommation totale	1,61%	1,70%	1,72%	1,59%	1,52%
Montant moyen effectif*	735 €	530 €	654 €	804 €	950 €
<i>dont assurance incendie</i>					
Montant moyen	576 €	451 €	547 €	624 €	682 €
En % de la consommation totale	1,30%	1,56%	1,49%	1,25%	1,11%
Montant moyen effectif*	597 €	491 €	566 €	631 €	693 €

*** = montant moyen pour les ménages qui consomment effectivement**

Voici donc l'état des lieux à la veille d'évolutions qui risquent de peser plus ou moins lourdement sur les coûts de l'eau de distribution et de l'assurance habitation.

Pour ce qui concerne l'eau, on pense aux investissements nécessaires pour interconnecter les réseaux, les travaux à intensifier pour réduire/supprimer les fuites sur le réseau, le coût de l'élimination de certains pesticides ou résidus de pesticides et, le cas échéant, le recyclage des eaux urbaines s'il s'agit d'alimenter les réseaux d'eau potable, ce qui se pratique déjà dans certains pays (le cas de Singapour

est emblématique). Notons au passage qu'au plus on mobilisera l'eau de pluie pour certains usages, au plus, toutes choses égales par ailleurs, le coût unitaire de l'eau distribuée augmentera.

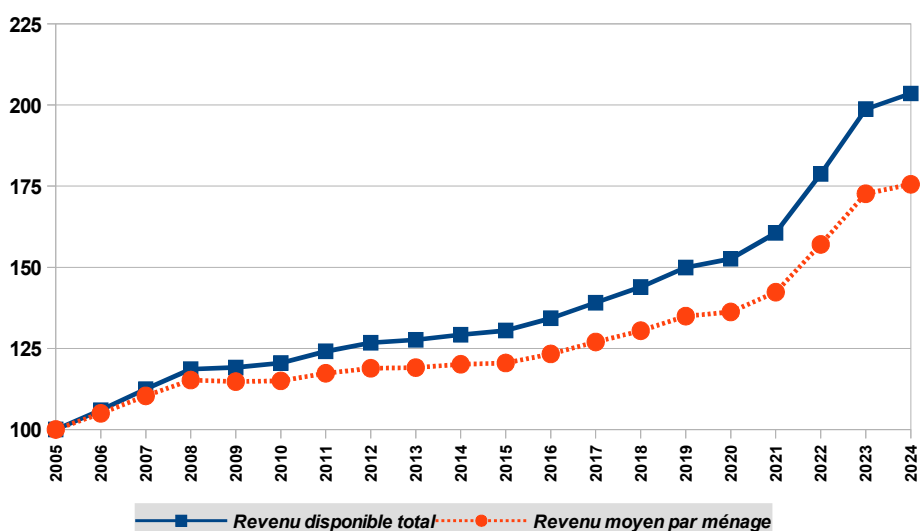
Pour ce qui concerne l'assurance habitation, il s'agit, pour l'essentiel, de faire face aux risques, nouveaux ou en augmentation, liés aux dérèglements climatiques. Dans les faits, il s'agit toujours d'un partage entre les assureurs, qui adaptent les primes en conséquence, et l'État (au sens large) qui couvre une partie des dépenses d'indemnisation ou de réparation. Les dépenses à charge de la collectivité peuvent être financées par le budget général et/ou par une taxe dédiée. C'est ainsi qu'en Belgique il existe pour l'assurance habitation une Contribution au Fonds des Calamités, soit une taxe de 6,50 % prélevée spécifiquement sur la partie de la prime qui couvre les risques de tempête et de catastrophes naturelles.

A priori, surtout dans un contexte de fatigue fiscale, il serait tentant de faire peser l'intégralité des augmentations des dépenses qui s'annoncent sur les consommateurs. Mais, comme indiqué ci-dessus, il s'agit de dépenses régressives par rapport au revenu du ménage. Ceci est d'autant plus questionnant que les ménages aisés ont contribué et contribuent toujours de manière plus importante aux émissions de gaz à effet de serre et sont donc plus responsables des dégâts qui en découlent. L'application du principe de [justice climatique](#) voudrait qu'une partie au moins des dépenses publiques engagées pour réparer les dégâts des dérèglements climatiques soit financée par des recettes plus progressives.

Incidemment, la manière dont on financera ces dépenses additionnelles aura un impact sur l'évolution des indices de prix concernés et donc, même s'il s'agit d'influences qui resteront faibles, sur l'indice général et l'indice-santé et par conséquent sur l'indexation.

Annexe

Revenu disponible total des ménages et revenu moyen par ménage – évolutions nominales – indices 2005=100



Sources : Bureau du Plan, Eurostat, NBB.Stat et StatBel – Calculs et estimations propres